



**CHINE – MESURES IMPOSANT DES DROITS ANTIDUMPING SUR
LES TUBES, SANS SOUDURE, EN ACIER INOXYDABLE HAUTE
PERFORMANCE ("HP-SSST") EN PROVENANCE DU JAPON**

**CHINE – MESURES IMPOSANT DES DROITS ANTIDUMPING SUR
LES TUBES, SANS SOUDURE, EN ACIER INOXYDABLE HAUTE
PERFORMANCE ("HP-SSST") EN PROVENANCE
DE L'UNION EUROPÉENNE**

RAPPORTS DES GROUPES SPÉCIAUX

Corrigendum

Veillez noter que dans les rapports originaux WT/DS454/R et WT/DS460/R, le paragraphe 8.9 devrait se lire comme suit:

8.9 En conformité avec notre mandat, nous constatons que l'allégation formulée au titre de l'**article 2.2** par l'Union européenne dans sa première communication écrite ne relève pas de notre mandat. Nous constatons aussi que les allégations formulées au titre de l'article 2.2.1.1 par l'Union européenne dans sa première communication écrite concernant l'utilisation par le MOFCOM de données qui, d'après les allégations, n'étaient pas conformes aux principes comptables généralement acceptés, ne tenaient pas compte raisonnablement des frais associés au produit considéré et avaient traditionnellement été utilisées par SMST, ne relèvent pas de notre mandat.
